

METHODE D'ETUDE VISUELLE D'ECRAN
ANTIBRUIT

Résumé

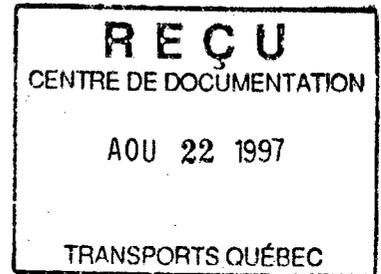
CANQ
TR
PT
PL
117
Rés.

MÉTHODE D'ÉTUDE VISUELLE D'ÉCRAN ANTIBRUIT

STONEHOUSE, Denis
Architecte paysagiste
Ministère des Transports du Québec
Service de l'environnement

Communication présentée dans le cadre
du 14^e Congrès annuel de
International Association for Impact Assessment

Juin 1994
Québec



Résumé français

Le Service de l'environnement du ministère des Transports du Québec utilise depuis quelques années une méthode d'étude visuelle spécifique aux écrans antibruit situés le long de route ou d'autoroute existante. Cette méthode a évolué de façon à en rendre l'application plus concrète tout en visant des objectifs de «vérifiabilité» et de «reproductibilité» de l'expertise effectuée.

Le processus complet de production d'un rapport se divise en quatre phases, soit : la phase préparatoire, la phase de relevé, la phase de réalisation, la phase d'édition. L'expertise visuelle comme telle englobe les trois premières phases et elle est incluse ou non, selon le cas, dans un rapport plus vaste.

Normalement, l'étude visuelle débute à partir du moment où l'expertise acoustique propose une solution préliminaire d'écran antibruit identifiant par section le type d'écran proposé, sa localisation et ses dimensions minimales.

La phase préparatoire inclut les tâches de délimitation d'une zone d'étude brute, de recherche de documents et de prise de connaissance de la solution préliminaire.

La phase de relevé consiste essentiellement en l'inventaire sur le terrain des éléments et autres caractéristiques visuels pertinents. Elle comporte un relevé photographique structuré qui considère les vues dites «représentatives» et les vues dites «stratégiques» et qui mène à la constitution d'un dossier photographique à part.

QMTRA
CANQ
TR
PT
PL
117
RÉS.

La phase de réalisation est au coeur du processus et comprend, entre autres, les tâches suivantes :

- simulation de présence de l'écran antibruit;
- délimitation de la zone d'accès visuel;
- production d'un plan d'inventaire;
- délimitation d'unités de paysage;
- division de l'écran antibruit en sections visuellement significatives;

puis, pour chacune des sections définies :

- synthèse de l'inventaire;
- évaluation de l'intensité de l'impact;
- établissement des mesures d'insertion;
- estimation.

L'exécution de cette phase respecte diverses règles. Ainsi, la simulation de présence ne représente sur un fond réaliste que l'envergure spatiale de l'écran antibruit projeté tel que défini comme solution préliminaire. Ensuite, la zone d'étude considérée est réduite à la zone d'accès visuel incluse dans la zone d'étude brute.

Une particularité pratique de cette méthode est l'utilisation de tableaux pour plusieurs tâches afin de mettre l'accent sur les données plutôt que sur un texte. Le texte des rapports sert alors essentiellement à souligner les faits saillants.

Mots clés : écran antibruit, environnement, étude visuelle, paysage

Adresse de l'auteur : 35, rue Port-Royal Est, 3^e étage
Montréal (Québec)
Canada H3L 3T1

Téléphone : (514) 873-5998
Télécopieur: (514) 873-8203

